

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 06/114 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LES PROPOSITIONS RELATIVES A L'ACTION COLLECTIVE « FILIERE BOVINE »

SEANCE DU 30 JUIN 2006

L'An deux mille six, et le trente juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothée, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PANUNZI Jean-Jacques, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALESSANDRINI Alexandre à M. DOMINICI François
Mme ANGELI Corinne à Mme GUERRINI Christine
Mme BIANCARELLI Gaby à Mme GORI Christiane
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
M. CHAUBON Pierre à M. MARCHIONI François-Xavier
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme BURESI Babette
Mme SUSINI Marie-Ange à M. LECCIA Jean-Pierre.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

- VU** la loi n° 83/16 du 6 janvier 1996 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002/92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la convention Etat - Région relative au Plan de Relance signée en date du 25 juillet 2005,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE les propositions concernant l'action collective « Filière bovine » telles qu'elles sont déclinées dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 30 juin 2006

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA

ANNEXES

PLAN DE RELANCE DE LA FILIERE BOVINE



SOMMAIRE

| | |
|--|------|
| 1 - Présentation synthétique de la filière bovine corse | |
| 1.1 Historique | Page |
| 1.2 Situation actuelle | Page |
| 2 - Les acteurs de la filière | |
| 2.1 Les institutionnels. | Page |
| 2.2 Les organisations professionnelles | Page |
| 3 - Diagnostic | |
| 3.1 Forces et faiblesses. | Page |
| 3.2 Menaces et opportunités. | Page |
| 4 - Enjeux et orientations stratégiques | |
| 4.1 Améliorer le positionnement des produits insulaires. . | Page |
| 4.2 Renforcer les bases productives des exploitations. . . | Page |
| 4.3 Promouvoir la production insulaire. | Page |
| 5 - Budget sur 3 ans. | |
| ANNEXES | |
| Annexe 1 : Eléments de contexte européens et nationaux | Page |
| Annexe 2 : La réforme de la PAC et impacts sur la filière bovine | Page |
| Annexe 3 : Rapport d'activité de l'association Corsica Vaccaghji | Page |

1 - PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA FILIERE BOVINE CORSE

1.1 Historique :

Les évolutions de l'élevage corse au cours des trente dernières années qui se caractérisent par une forte progression de l'élevage des bovins au détriment des petits ruminants, ovins et caprins, mais aussi des porcins. Ces évolutions, même si elles ne sont pas homogènes sur l'ensemble du territoire sont la résultante des orientations de la Politique Agricole Commune (PAC).

En instituant des systèmes de prime en faveur de l'élevage bovin, elle a aboutit à une reconversion des éleveurs vers cette spéculation (mieux subventionnée) mais aussi à une très nette augmentation du cheptel bovin en Corse. Force est de constater que cette orientation agricole en Corse ne concorde pas avec les exigences productivistes qui prévalaient alors. L'activité d'élevage bovin traditionnelle s'appuie sur un modèle extensif et la conformation des animaux produits bien qu'adaptée au territoire (rusticité des bêtes), ne répond pas toujours aux critères qualitatifs et quantitatifs qui prévalent sur ce marché. L'étude récente réalisée sur ce secteur a démontré une carence générale de productivité des exploitations insulaires, et en conséquence un niveau de production insuffisant pour satisfaire aux attentes du marché.

La seconde réforme de la PAC en 1992, instituant un système d'aide propre à une réorientation vers des méthodes extensives d'élevage, a conforté l'existence du cheptel insulaire en stabilisant son évolution quantitative mais aussi qualitative.

C'est ainsi que depuis une quinzaine d'années, la production bovine insulaire est progressivement devenue hétérogène de par l'adaptation des ateliers de production aux contraintes environnementales et aux opportunités de financement public. Dorénavant, on ne peut plus parler d'un élevage bovin insulaire mais de plusieurs systèmes d'élevages adaptés qui produisent des animaux en quantité et de qualité disparates.

L'environnement de la filière a également participé à sa déstructuration. En effet, les infrastructures d'abattage, sous l'impulsion du Syndicat Mixte de l'Abattage Corse (SMAC) et grâce à l'intervention financière soutenue de la Collectivité Territoriale de Corse (900 000 €/an) ne sont effectivement opérationnelles que depuis quelques mois seulement. D'autre part, les ateliers de valorisation des produits ont cruellement fait défaut jusqu'à récemment. Aujourd'hui encore, persistent des carences en matière d'outils collectifs (transport des animaux, unité de fabrication d'aliments) qui grèvent la rentabilité des exploitations. En sus de ces carences, sont venus s'agréger des problèmes d'écoulement de la production en vif vers le continent suite à la barrière sanitaire instaurée consécutivement à l'épidémie de fièvre catharrale.

Pour autant, cette filière présente des opportunités à saisir. On notera que seule la production bovine insulaire a été exempte de cas d'ESB confirmant ainsi des pratiques de production conforme aux attentes sociétales en matière de santé et d'hygiène alimentaire. D'autre part, les qualités gustatives de la viande de veau corse sont reconnues et appréciées par les consommateurs, elles constituent ainsi un potentiel de développement intéressant pour cette filière.

Le 23 septembre 2004, par délibération n° 04/213 AC, l'Assemblée de Corse votait à l'unanimité un rapport présentant l'amorce d'une organisation de la filière autour d'une stratégie de développement concertée entre les acteurs de la profession. La Collectivité Territoriale de Corse à travers son Office de Développement Agricole et Rural, a financé un programme d'action échelonné sur 3 ans. Cette action collective, portée par l'Association CORSICA VACCAGHJI, structure représentative de la filière et, à ce titre, interlocuteur privilégié des services de la CTC, prévoyait la mobilisation de fonds à hauteur de 1,4 millions d'euros.

L'assemblée de Corse avait alors voté à l'unanimité ce plan d'action essentiellement axé sur une démarche de certification ainsi que sur un programme d'études dédié à l'analyse de la production de viande bovine et de son marché ainsi qu'aux outils de valorisation et d'organisation commerciale nécessaires à cette filière.

Cette action collective n'a pas connu le succès escompté. Elle a été faiblement mobilisée et ses résultats sont partiels. De façon générale, les causes imputables à ce demi-échec proviennent essentiellement d'une carence dans l'animation et dans l'accompagnement de cette action.

Cette carence est constatée aussi bien au sein des services de l'ODARC que pour l'association CORSICA VACCAGHJI (un rapport d'activité est présenté en annexe 3).

Il apparaît que l'ODARC ne peut assumer les fonctions d'animation, son rôle est axé sur l'accompagnement technique et financier, le conseil et l'expertise. L'office doit nécessairement trouver un interlocuteur au sein de la filière, interlocuteur qui mobilise tous les moyens matériels et humains nécessaires à la mise en œuvre de l'action. Force est de reconnaître que cette mobilisation n'est pas intervenue à la hauteur des enjeux de la filière.

Aussi, afin que ce plan de relance se réalise dans les meilleures conditions, un renforcement significatif des moyens dédiés à l'animation et à l'accompagnement technique est prévu.

1.2 La situation actuelle :

En 2004, la filière bovine représentait 5 % de la valeur ajoutée agricole en Haute-Corse, et 9 % en Corse-du-Sud. La production bovine évolue à la baisse depuis 2002 (- 1 %) et sa valeur représente tendanciellement 10 M€ (3,75 pour la Corse-du-Sud et 5,75 pour la Haute-Corse en 2004).

Le cheptel bovin après une forte croissance dans les années 70 et 80 est en constante diminution. Entre les deux recensements agricoles de 1988 et 2000, l'effectif des « bovins viande » est passé de 79 083 têtes à 63 671, soit une baisse de 19,5 % et représente à peine 1% du cheptel bovin allaitant national. En moyenne une exploitation possède 32 vaches allaitantes. Cette évolution n'est pas spécifique à la Corse et s'inscrit dans un contexte général en France de baisse du cheptel bovin.

La production de viande bovine en Corse a subi dans les dernières années des changements qui modifient fortement les modes de fonctionnement de la filière : modification des circuits de commercialisation, montée en puissance de la Grande

Distribution, développement de l'engraissement, des races continentales, et, mise en place tardive d'abattoirs modernes. Pour autant, l'élevage bovin viande est une des premières orientations des exploitations agricoles en Corse :

- plus d'une exploitation agricole sur trois possède un troupeau bovin (soient environ 1 300 exploitations bovines).
- 21 % des exploitations agricoles insulaires sont à dominante élevage bovin
- 14 % des exploitations possèdent un cheptel bovin secondaire

Les bassins de production :

- Un gros bassin autour de Corte et de Ponte Leccia avec un cheptel important
- Un bassin important dans l'extrême sud et le Sartenaïs avec un nombre important d'éleveurs.
- Des bassins secondaires en plaine orientale sud, Balagne, et le Nebbiu.
- Un bassin en croissance en plaine orientale

Les produits présents sur le marché :

La viande de veau : La part de la production locale est évaluée à 2 296 tonnes/an. Cela représente environ 68 % de la consommation régionale théorique de viande de veau et 26 % de la consommation régionale théorique de viande bovine.

Ces grandes masses confirment très nettement le positionnement correct de la production locale sur ce créneau et sont d'autant plus prégnantes lorsque l'on sait que la viande de veau corse constitue 95 % de notre production de viande bovine. Il y a donc spécialisation des producteurs locaux sur ce créneau.

La viande de bœuf : La viande de bœuf (corse et non corse) représente environ 62 % du marché de la viande bovine. On estime à 5 502 tonnes /an les volumes consommés avec une surreprésentation du bœuf non corse qui couvre plus de 98 % de la demande. La part de la production locale (127 tonnes/an) est marginale.

Ces chiffres témoignent de la grande difficulté de la filière à se doter d'un cheptel reproducteur performant qui puisse tout à la fois favoriser le développement de produits conformés selon des cahiers des charges en adéquation avec les grands metteurs en marché et assurer un renouvellement régulier des élevages. L'absence de production de Bœuf Corse constitue un manque évident de valeur ajoutée pour cette filière dans la mesure où l'ensemble des produits de base (steak haché, brochette,...) sont fabriqués à partir de ces catégories d'animaux.

La commercialisation des produits :

Les éleveurs privilégient, dans leur mode de commercialisation, la vente en circuit court. Les débouchés des produits indiquent la prépondérance des bouchers qui consommeraient la moitié de la production corse.

On note aussi l'importance de la vente directe à des particuliers qui se monte à un quart des ventes. Le positionnement des grossistes et des groupements professionnels reste relativement minoritaire dans les stratégies de

commercialisation des éleveurs corses et ne constitue pas, à ce jour, un mode d'écoulement des produits majoritaire. Les G.M.S. et les restaurants ne sont absolument pas reconnus comme étant des débouchés commerciaux satisfaisants pour les éleveurs corses qui préfèrent de loin travailler avec les boucheries de proximité. Néanmoins, si l'on considère la part des ventes de viandes bovines corses sur le marché local (environ 25 %) et la confusion des produits corses avec ceux provenant du continent, il apparaît que les acteurs principaux sont les grossistes et les GMS. Ce sont eux qui font le marché (le produit et le prix). Ainsi, l'atomisation de l'offre de viande corse, tout autant que les carences dans la maîtrise technique des produits aboutissent à une situation de dépendance commerciale de la filière régionale.

Le soutien public à la filière bovine en Corse :

Dans le cadre du contrat de plan, le soutien public à la filière bovine se répartit en deux volets :

L'aide aux actions collectives portées par les structures professionnelles :

Entre 2002 et 2005, les organisations professionnelles directement issues de la filière (hors action sanitaire et SMAC) ont été soutenues dans le cadre de leurs actions par un engagement financier de 744 000 € qui ont donné lieu au paiement de la somme de 450 000 €.

L'aide individuelle aux éleveurs bovins, au titre du contrat de plan, soutient différentes actions telles que la maîtrise de la reproduction et de la conduite du cheptel, la maîtrise de la conduite au pâturage, de la production fourragère et de l'entretien de l'espace, l'amélioration de la distribution de l'alimentation, de l'hébergement et du transport des animaux, mais aussi l'aménagement des estives, les investissements liés à la gestion administrative des exploitations ou encore la création de structures de transformation.

Répartition des aides du 1^{er} et 2nd pilier pour la filière bovine en 2004 :

| 2004 | PMTVA | Complément Extensification | PSBM | Complément Extensification | PAB | ICHN | TOTAL |
|---|---------------|----------------------------|----------------|----------------------------|----------------|--|-----------------|
| Haute-Corse | 6,12M€ | 1,7 M€ | 1,16 M€ | 0,39 M€ | 0,14 M€ | 3, 828 M€ | <u>13,34 M€</u> |
| Corse-du-Sud | 3,18 M€ | 0,98 M€ | 0,26 M€ | 0,1 M€ | 0,2 M€ | 2,848 M€ | <u>7,57 M€</u> |
| Total | 9,3 M€ | 2,68 M€ | 1,42 M€ | 0,49 M€ | 0,34 M€ | 6,68 M€ | 20,91 M€ |
| <u>Aides 1^{er} pilier : 14.23 M€</u> | | | | | | <u>Aides 2nd pilier : 6,68 M€</u> | |

ICHN Corse 2004 : 8 545 644 €

Soit une intervention publique moyenne de 16 154 €/exploitant.

2 - LES ACTEURS DE LA FILIERE

2.1 Les institutionnels

L'Office de l'élevage :

Regroupant depuis un an l'ancien OFIVAL et l'ONILAIT, l'Office de l'Élevage cherche à associer les acteurs économiques des filières aux décisions des pouvoirs publics pour gérer les marchés et développer ces filières. Plusieurs missions lui sont dévolues :

- 1) Analyser l'économie des filières et anticiper ses évolutions : L'Office gère des systèmes d'observation des marchés, afin d'en détecter les éventuels dysfonctionnements et d'essayer d'en prévoir les évolutions.
- 2) Informier et communiquer sur les produits et les métiers : L'Office conduit des actions d'informations à destination du grand public, du consommateur/citoyen, de ses prescripteurs d'opinions visant à mettre en avant les efforts entrepris permettant d'assurer aux consommateurs traçabilité, sécurité, et qualité.
- 3) Maintenir l'équilibre du marché et le revenu des producteurs : L'Office assure la mise en oeuvre des mesures communautaires prévues par les organisations communes de marchés dans le secteur des viandes. Il s'agit des opérations de retrait, de stockage et de gestion des échanges avec les Pays hors CEE. Financée par l'Union européenne, cette mission a essentiellement consisté à gérer les excédents de production, puis, avec la réforme PAC de 1992, les primes compensatrices versées aux éleveurs.
- 4) Adapter les productions et les exploitations d'élevage : Dans le cadre des contrats État - Région et des programmes nationaux, l'Office conduit une politique d'appui aux éleveurs, regroupés en « organisations de producteurs ». Les programmes mis en oeuvre portent essentiellement sur l'aide à l'appui technique aux éleveurs, l'aide aux investissements (bâtiments, équipements...), la diffusion du progrès génétique.
- 5) Conforter l'action des entreprises pour produire des viandes de qualité : L'Office de l'élevage développe une stratégie de renforcement structurel des filières animales dans le but d'améliorer la compétitivité globale des différents secteurs. Il s'agit d'apporter un appui aux entreprises dans leurs efforts d'adaptation aux besoins du marché, d'orientation de la production au niveau d'un bassin naturel, de valorisation des productions régionales de qualité.
- 6) Fiabiliser les transactions du marché : A l'instar des autres marchés agro-alimentaire, il s'agit d'établir des cotations fiables des divers produits, de rationaliser les opérations de pesée, classement et marquage des carcasses, afin de placer les producteurs et les entreprises en aval dans des conditions comparables à celles des autres secteurs. L'amélioration de la fluidité des transactions, à partir d'un langage commun fiable, est la condition d'une meilleure gestion et d'une plus grande clarté du marché.

Les crédits OFIVAL inscrits au CPER sont gérés par l'ODARC.

Le Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse (SMAC) :

Le Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse est en charge de la gestion des abattoirs insulaires. A ce titre, il constitue un acteur inter filières incontournable de l'élevage en Corse. Créé par délibération n° 03/89 AC de l'Assemblée de Corse du 17 avril 2003, les membres constitutifs sont : la Collectivité Territoriale de Corse, l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse, la Chambre Régionale d'Agriculture de Corse, la commune de CUTTOLI CORTICCHIATO, la commune de BASTELICA, la commune de SARTENE, la commune de PORTO-VECCHIO.

Cette institution récente a pour objet le développement, l'organisation et la promotion de l'abattage en Corse, mais aussi l'aménagement, la gestion et l'entretien des équipements d'abattoirs en lieu et place de ses membres.

Au titre du plan de relance, le SMAC est en charge de mener une stratégie de développement des outils dédiés à l'aval des filières d'élevage. Un rapport détaillé concernant ces orientations sera prochainement présenté à l'Assemblée de Corse.

2.2 Les organisations professionnelles

Les groupements d'éleveurs : coopératives et associations commerciales :

Depuis 20 ans, 7 associations puis 2 coopératives d'éleveurs se sont constituées sur l'île, d'abord par bassin de production, avant de rayonner aujourd'hui, pour les plus grosses, sur deux ou trois microrégions.

Environ la moitié des éleveurs sont adhérents de ses structures qui possèdent peu de moyens : seulement 3 d'entre elles emploient des salariés. Elles commercialisent une part parfois importante de leurs animaux, surtout vers les GMS et les grossistes, plus rarement directement vers les bouchers (10 %).

Aucune de ces associations ne contrôle un atelier de découpe pour traiter ses propres carcasses. Elles sont donc dépendantes des grossistes pour cette opération et ne maîtrisent par conséquent pas directement leur traçabilité et de fait, la marge bénéficiaire sur ce travail de découpe.

La Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire du Bétail :

Créée en 2005, la FRGDSB20 cherche à relancer les actions sanitaires en Corse. Ayant recruté un vétérinaire, la fédération régionale anime des contacts avec les filières pour mettre en place des Plans Sanitaires dans chaque production. Les deux Groupements de Défense Sanitaire départementaux dont elle émane font le relais sur le terrain des projets conçus au niveau régional.

Le représentant de la filière : CORSICA VACCAGHJI

Corsica Vaccaghji, Association Régionale des Eleveurs bovins a été créé en février 2003, consécutivement au souhait de l'Assemblée de Corse de disposer d'un interlocuteur unique pour la filière bovine.

Il était important qu'y soient représentés tous les types d'éleveurs bovins : son Conseil d'Administration regroupe 6 éleveurs pour chacune des 10 microrégions de l'île et les présidents des 5 associations d'éleveurs qui ont voulu y adhérer.

L'association s'est donné pour objectif de :

- Défendre les intérêts de la profession
- Améliorer les revenus et les conditions de vie des éleveurs
- Faire prendre en compte les usages et les particularités de l'élevage en Corse
- Permettre l'installation de jeunes sur la base de critères d'orientation clairement définis
- Faire reconnaître la race bovine corse
- Organiser la production par l'amélioration technique (génétique et sanitaire)

Corsica Vaccaghji dispose d'un salarié depuis deux ans, et s'efforce de mettre en place une démarche qualité qui permettra de faire reconnaître les spécificités et les qualités de la viande corse, afin de regagner des parts de marché et se positionner durablement sur des prix rémunérateurs pour les éleveurs.

Elle anime le Comité Technique de la filière bovine, auquel participent depuis 2005 tous les techniciens, issus des Chambres d'Agriculture, de la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles, des GDS et des associations micro régionales intervenant dans la filière.

3 - DIAGNOSTIC DE LA FILIERE BOVINE INSULAIRE

3.1 Forces et faiblesses

Les principaux **points faibles** que l'on peut mentionner sont :

De sérieuses **difficultés de commercialisation** des volumes produits même durant les périodes de forte consommation : la production insulaire se trouve fortement marginalisée par les filières commerciales d'importations de viandes, en position dominante sur le marché.

Une **organisation atomisée** de la production à l'échelle régionale sans coordination commerciale ; uniquement quelques organisations de commercialisation avec un volume mis en marché trop faible pour associer les professionnels de l'aval à leurs démarches et pour peser sur le marché.

Pas d'existence de Signes Officiels de Qualité certifiant la qualité de la production insulaire malgré ses atouts pour ce genre de démarche (conditions d'élevage au naturel, notoriété de l'origine), ni même de démarche permettant d'identifier le produit d'animaux nés et élevés en Corse.

Une **grande hétérogénéité dans le type et la qualité des viandes insulaires** présentes sur le marché.

Des élevages très divers et parfois peu productifs : problème de vieillissement du cheptel lié au blocus sanitaire des exportations de bétail en vif et des carences de prospection sur le marché du bœuf : les vaches à réformer sont maintenues sur l'exploitation car le produit issu de leur vente couvre à peine le coût d'abatage. Cette situation participe à la fois, au phénomène de divagation des bovins sur la voie publique et dans les espaces privatifs mais aussi à l'accroissement des troupeaux pénalisant la productivité des élevages à l'hectare.

Une trop grande faiblesse de **moyens techniques** dédiés à l'encadrement de la filière par rapport au nombre des élevages concernés.

Une problématique de maîtrise du foncier. Le système traditionnel de conduite des troupeaux (en montagne mais aussi parfois en plaine) est basé sur une utilisation extensive des pâturages essentiellement constitués de parcours.

La place du parcours s'est progressivement accrue dans les systèmes d'élevage régionaux du fait, notamment, du cadre réglementaire déterminant les modalités d'attribution des aides (en fixant le niveau des taux de chargement). Ainsi, pour maintenir le niveau de subvention sur les exploitations, les éleveurs ont dû augmenter la surface de leurs pâturages ce qui a eu pour conséquences :

- Une augmentation des parcours en maquis (foncier le moins coûteux)
- Un morcellement des exploitations (problème de mobilisation du foncier) et donc une mauvaise maîtrise des surfaces souvent difficiles d'accès ainsi que du troupeau avec un risque accru de la divagation.
- Au final, une diminution de la productivité à l'hectare.

Cependant les éleveurs corses possèdent des **atouts** qu'ils entendent valoriser :

Des **exploitations et des systèmes d'élevage globalement adaptés à ce milieu** méditerranéen difficile pour l'élevage.

Un patrimoine génétique, **la race bovine corse**, qui constitue une base indispensable aux exploitations situées dans les zones les plus difficiles.

Des troupeaux qui sont les seuls à occuper, entretenir et créer de l'activité dans une **large part de l'espace rural corse**.

Des produits fondamentalement de qualité pouvant **répondre aux attentes des consommateurs**, en particulier à des demandes différentes de celles mises en avant par les filières commerciales dominantes.

Des efforts faits depuis 20 ans pour adapter la production et ses outils aux demandes changeantes du marché.

3.2 Menaces et opportunités

S'ajoutent aux difficultés présentes des inquiétudes précises pour les années à venir quant aux **évolutions en cours et prévisibles de la PAC qui auront un impact dont les conséquences pourraient être très défavorable aux systèmes d'élevage corses**.

En libéralisant le marché (disparition de la sécurisation publique des volumes et des prix), la réforme va induire de nouveaux choix dans l'orientation productive des exploitations au niveau européen.

Ainsi, le positionnement sur le marché devient un élément déterminant dans les stratégies de développement de cette filière. Or, force est de constater que les produits issus de la filière bovine régionale souffrent d'une forte carence en terme de positionnement.

Le découplage total de la PSBM (Prime Spéciale aux Bovins Mâles) aura pour conséquence le développement de produits importés de type « broutard » qui viendront concurrencer sur le marché local la principale production insulaire, le « Manzu », présentant des caractéristiques similaires.

Cet accroissement de la concurrence extérieure ne sera pas sans effet sur les prix et donc sur le niveau des revenus des exploitants insulaires qui connaissent déjà de grandes difficultés à écouler leur production.

Il convient donc d'anticiper sur ces conséquences prévisibles en élaborant une stratégie qui participera à un meilleur positionnement des produits insulaires et en préservera le niveau des prix.

| FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|
| <p>Des exploitations et des systèmes d'élevage globalement adaptés au milieu méditerranéen</p> <p>Des ateliers ayant entrepris un effort de modernisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une pratique extensive de l'élevage en accord avec les règles de conditionnalité européennes. <p>Position de leader sur le marché du veau au niveau régional</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Organisation commerciale atomisée - difficultés de commercialisation sur les périodes de forte consommation. - Maîtrise du foncier - Un encadrement technique insuffisant hétérogénéité dans le type et la qualité des viandes Pas d'existence de Signes Officiels de Qualité Un niveau de production globalement insuffisant pour satisfaire la demande insulaire ; - Absence sur le marché du bœuf |
| MENACES | OPPORTUNITES |
| <p>évolutions de la PAC, diminution des aides du premier pilier et libéralisation du marché</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accroissement de la concurrence - Carence du niveau d'intégration de la production. | <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance de la typicité de la viande bovine corse Un patrimoine génétique, la race bovine corse Une démarche de structuration de filière initiée. Lancement de la démarche de certification et cahiers des charges effectués Des outils d'abattage aujourd'hui opérationnels. |

4. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA FILIERE

Enjeux stratégiques de la filière :

- Maintenir ou augmenter le niveau de rentabilité des exploitations et se préparer à l'évolution des aides bovines de la PAC à l'horizon 2013
- Satisfaire en quantité et en qualité les attentes des acteurs de la filière et, au final, satisfaire les consommateurs
- Impliquer durablement l'ensemble des maillons de la filière derrière la production corse en organisation la filière en interprofession
- Faire reconnaître la spécificité et les qualités de la production insulaire.

Enjeux stratégiques « sociétaux » et territoriaux :

- Maintenir une activité d'élevage dans les zones rurales les plus reculées pour entretenir et aménager l'espace rural
- Assurer la sécurité des personnes : hygiène, divagation

Les axes d'orientation stratégiques de la filière bovine :

- Améliorer le positionnement de la viande bovine insulaire sur le marché local
- Renforcer les bases productives des exploitations
- Promouvoir la production bovine insulaire

Le plan d'action relevant du plan de relance filière bovine s'appuie sur les références réglementaires suivantes :

(CE) N° 1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural par le FEOGA

(CE) N° 2223/04 du Conseil du 22 décembre 2004 modifiant le règlement CE N° 1257/1999

(CE) N° 1/2004 de la Commission du 23 décembre 2004 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides d'Etat accordées aux petites et moyennes entreprises actives dans la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles

4.1 Améliorer le positionnement de la viande bovine insulaire

Objectifs :

- Définir et identifier les produits
- Différencier les produits sur le marché.
- Segmenter le marché
- Organiser l'offre
- Homogénéiser la qualité des produits.
- Légitimer l'identité des produits à travers une marque collective
- Promouvoir la qualité des produits et leur spécificité

Différencier les produits permettra d'obtenir une homogénéisation des gammes de produits, une segmentation du marché (différenciation par rapport à d'autres types de viande) et enfin une meilleure valorisation des produits offerts aux consommateurs.

On remarque qu'aujourd'hui la diversité des qualités rencontrées est due au fait que la dénomination de vente « veau de corse » recouvre tous les types de produits (veau de lait, broutard, manzu), sans différenciation aucune de ces produits. Cela contribue à instaurer un flou commercial tant au niveau des prix pratiqués que de l'hétérogénéité des produits rencontrés et génère une concurrence inégale.

Pour parvenir à atteindre cet objectif de différenciation, des étapes progressives doivent inscrire cet objectif dans un court et un long terme.

Dans un premier temps les efforts doivent porter sur la mise en place d'une démarche de reconnaissance de l'origine (première étape de différenciation avec les produits d'autres origines présents sur le même marché).

L'intérêt de cette étape est qu'elle permet d'engager aussi l'ensemble des metteurs en marchés (intermédiaires et distributeurs) autour de ce projet et pourra constituer une première base de relation commerciale sur des notions de qualité et de fournisseurs identifiés. Ceci aura pour effet d'organiser l'offre, d'initier et d'instituer un début de partenariat commercial de l'amont avec l'aval.

Le déploiement de cette action est décrit dans la fiche action N° 1 (**Marque régionale**).

Parallèlement et simultanément est entreprise une deuxième étape (effets à moyen terme) qui consiste à renforcer cette différenciation par un signe officiel de qualité. Sa mise en oeuvre est déjà initiée depuis quelques années, les cahiers des charges définissant trois produits sont validés par l'ensemble des professionnels de la filière. (Fiche action N° 2 **Certification**).

Cette base constitue le point de départ d'un travail de certification mais des étapes de validation et de spécifications sont encore à réaliser avant d'engager le processus de reconnaissance officiel.

Un accompagnement technique (suivi des productions) adapté aux types d'exploitation devra être mis en oeuvre afin d'allier le plus grand nombre de producteurs à cette démarche.

A plus long terme, la filière bovine pourra s'orienter vers une démarche plus spécifique de reconnaissance de type AOC ou IGP, en particulier pour les produits issus des élevages de bovins de race corse.

La race bovine corse fait partie du capital collectif insulaire et est un élément indispensable pour exploiter la plus grande partie de l'espace rural corse. Cette race très particulière de par sa rusticité, présente d'indéniables potentialités d'adaptation en climat méditerranéen. Il s'agit d'un patrimoine génétique aujourd'hui menacé de disparition. Une intervention ciblée pour la préservation de cette race bovine spécifique à la région Corse, en stimulant sa présence et sa reproduction au sein des exploitations, assurera la pérennité de son existence.

La constitution et l'animation d'un réseau qui portera la démarche de préservation, seront soutenues (Fiche action N° 3 **Race corse**). Ces éleveurs fourniront à des zones plus favorisées des génisses assurant les meilleures rentabilités par leurs qualités maternelles.

De plus certaines certifications sont liées à une contrainte raciale. Cette démarche de préservation de la race est un élément indispensable d'une relance de l'élevage de montagne. Elle pourra être étendue à un nombre d'élevage important lorsque les bases de la définition de la race seront posées, ce qui leur permettra de bénéficier d'éventuels programmes de soutien à l'amélioration génétique.

Même si elles ont des horizons de réalisation différents, ces trois étapes de la reconnaissance de la viande bovine corse participent de façon complémentaire et progressive à l'objectif d'optimisation du positionnement des produits insulaires sur le marché en privilégiant une démarche qualité adaptée aux capacités productives des exploitations plutôt qu'en recherchant une plus forte intensité de leur niveau de production.

Ainsi ce travail s'inscrit réellement dans le temps avec des bases de construction successives qui permettront une réelle structuration de la filière. Les producteurs n'envisagent pas la certification comme un objectif à atteindre mais comme un outil de structuration, un outil permettant d'encadrer et d'homogénéiser la production dans un paysage de systèmes d'exploitations variés. Ainsi en s'inscrivant autour d'une démarche collective, les producteurs et professionnels de la filière poseront les bases d'un intérêt commun essentiel au fondement d'une filière organisée.

Planning de réalisation de l'axe stratégique :

« Améliorer le positionnement de la viande bovine insulaire »

| ACTIONS | DATE DE REALISATION | INDICATEURS |
|--|--|---|
| 1 - MARQUE REGIONALE Recrutement de 2 techniciens Préparation des contrats de marque avec la filière aval Engager la totalité de la filière dans le VBF-Régional Crédibilisation Charte réalisée Déposer la marque à l'INPI Suivi interne dans la production et la filière Etude Marque Bouchers Contrôles externes sur les exploitations Lancement Marque Bouchers | juillet 2006 juillet 2006 juin 2006 juin 2006 juin 2006 septembre 2006 octobre 2006 novembre 2006 décembre 2006 | Contrats de travail Projets de contrats de marque Attestation INPI Engagements charte Rapports de contrôle |
| <p>La marque régionale doit être fonctionnelle, au plus tard, en septembre 2006. Une centaine d'éleveurs sensibilisés à la Charte, avec un objectif cible de 80 éleveurs chartés en 2006 rentrant dans la marque. En 2007 et 2008, 150 éleveurs de plus par an.</p> | | |
| 2- CERTIFICATION Choix de l'organisme certificateur et définition du plan d'action Enregistrements et évaluation des produits Définition des critères de communication Analyse des données phase d'expérimentation Validation-Révision des Cahiers des Charges + réécriture détaillée Elaboration de l'itinéraire technique de production sous CC Elaboration du plan de contrôle Dépôt de demande de certification Mise en place d'un appui technique spécifique par produit Mise en place et réalisation de contrôles | juin 2006 juin-nov 2006 novembre 2006 novembre 2006 décembre 2006 décembre 2006 décembre 2006 décembre 2006 janvier 2007 janvier 2007 | Dépôt et obtention de la demande de certification Engagement de 25 éleveurs dans la phase expérimentation. Définition d'itinéraires techniques pour les éleveurs engagés Obtention de produits répondant aux critères techniques définis par la profession |
| 3 - RACE BOVINE CORSE Elaboration du programme d'actions techniques Animation et constitution réseau Protocole technique « éleveur sélectionneur » Contractualisation « éleveur sélectionneur » Standard provisoire | juin 2006 juillet 2006 septembre 2006 septembre 2006 décembre 2006 | Constitution d'un réseau de 25 éleveurs sélectionneurs Schéma de sélection Reconnaissance race corse |

FICHE ACTION N° 1 : MARQUE REGIONALE

Contenu :

Cette action porte, non pas sur la création d'une marque puisqu'elle existe déjà (CORSICARNE), mais sur son renforcement par une mise en synergie entre le respect des cahiers des charges des trois produits identifiés (veau, manzu et vitellonu), l'adhésion à la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage ainsi qu'à l'Avenant Régional du règlement 98-02 de la marque collective nationale « VBF ».

Le principe de cette action est d'uniformiser la qualité des produits commercialisés sous cette marque. Ainsi, les distributeurs de la marque devront s'approvisionner au sein d'élevages chartés, signataires de l'avenant régional et s'engageant à produire conformément aux cahiers des charges. Cette action nécessite essentiellement la mise en œuvre d'une animation auprès des différents acteurs de la filière, de l'amont à l'aval.

Cette animation se traduira par les actions suivantes :

Pour la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage :

- Inciter les éleveurs à adhérer à la Charte
- Achever la rédaction des procédures régionales
- Crédibiliser le dispositif régional Charte et mettre en place le contrôle externe avec l'organisme certificateur de VBF.

L'objectif quantifié de cette action est d'obtenir 80 éleveurs chartés en 2006, puis 150 de plus par an sur 2007 et 2008.

Pour l'avenant régional 98-02 :

- Définition des critères de communication (origine, maturation, ...)
- Engagement dans l'avenant du public cible : des éleveurs signataires de la Charte, des abattoirs, des grossistes et des distributeurs.
- Mettre en place les contrôles externes de traçabilité auprès des signataires.

L'objectif quantifié de cette action est d'obtenir l'engagement de 100% du public ciblé.

Pour les cahiers des charges :

- Enregistrer les cahiers des charges au Ministère de l'Agriculture
- Vulgariser la démarche par un appui technique auprès des éleveurs
- Définir et mettre en place un plan de contrôle des cahiers des charges adapté au niveau de certification.

Pour la marque régionale :

- Définir un principe de contractualisation avec l'aval de la filière
- Déposer la marque à l'INPI

- Déployer la marque en obtenant la signature de contrats de marque à tous les échelons de la filière (de l'amont à l'aval)
- Mettre en place un suivi interne de la traçabilité et de l'identification
- Mettre en place des contrôles externes.

L'opérateur en charge de la mise en œuvre de cette action est l'association Corsica Vaccaghji. Celle-ci s'appuiera sur le Comité Technique de la Filière Bovine.

Le suivi de cette action sera assuré par la Commission Certification et Promotion du Comité interprofessionnel sur présentation de rapports de l'association Corsica Vaccaghji.

Financement :

| Actions | 2006 (55 élevages) | 2007 (205 élevages) | 2008 (355 élevages) | Coût total sur trois ans | Subvention 80 % |
|----------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|---|----------------------------|
| Recrutement de 2 techniciens | 36 666 € | 110 000 € | 110 000 € | 256 666 € | 205 333 € |
| Contrôle organisme certificateur | 20 000 € | 20 000 € | 30 000 € | 70 000 € | 56 000 € |
| Matériel documentaire | 5 000 € | 5 000 € | 5 000 € | 15 000 € | 12 000 € |
| Surcoût pour élevages* | 116 000 € | 335 500 € | 555 000 € | 1 006 500 € | 805 200 € |
| Total | 177 666 € | 470 500 € | 700 000 € | 1348 166 € | 1 078 533 € |

La part d'autofinancement à hauteur de 20 % est portée de la façon suivante :

- les techniciens seront mis à disposition des organisations commerciales contre rémunération des prestations. Ces produits couvriront les charges salariales non financées par le plan de relance.
- Le surcoût pour élevages comprend la valorisation du temps passé par les éleveurs. Une partie de cette valorisation constitue l'autofinancement individuel.
- Les frais de contrôle et de matériel seront facturés par l'association aux éleveurs qui prendront en charge la part des 20 % non comprise dans le plan de relance.

FICHE ACTION N° 2 : CERTIFICATION

Contenu :

Cette fiche action reprend l'ensemble des mesures à opérer afin d'obtenir la certification de la viande bovine corse. Pour ce faire, plusieurs étapes doivent être validées :

- Expérimentation des cahiers des charges et évaluation de la qualité des produits obtenus
- Définition des critères de communication
- Définition d'un plan d'action en collaboration avec un organisme certificateur
- Analyse des résultats obtenus durant la phase d'expérimentation
- Réalisation d'une « validation - révision » technique des cahiers de charges et réécriture détaillée
- Elaboration d'un plan de contrôle et d'un dispositif de traçabilité des produits
- Dépôt d'une demande de certification auprès des organismes habilités.

L'objectif de cette action est le dépôt et l'obtention du dossier de certification.

Cette démarche aboutira de façon concrète à la définition d'itinéraires techniques pour les éleveurs qui s'engageront dans la démarche de certification, itinéraires qui garantiront l'obtention de produits répondant aux critères techniques définis par la profession.

L'association Corsica Vaccaghji anime la mise en œuvre de cette action avec le Comité Technique de la filière. Le référent de l'action est un technicien FRCA (appartenant au comité) qui co-animera la démarche avec le Directeur de l'association Corsica Vaccaghji.

Le suivi de cette action est confié à la Commission « Certification et Promotion » du comité interprofessionnel sur présentation de rapports rédigés par Corsica Vaccaghji.

Financement :

| Actions | 2006 (25 élevages) | 2007 (25 élevages) | 2008 (25 élevages) | Coût total sur trois ans | Subvention 80 % |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|---|----------------------------|
| Technicien | 18 333 € | 55 000 € | 55 000 € | 128 333 € | 102 667 € |
| Interventions de l'Institut de l'élevage | 3 000 € | 9 000 € | 6 000 € | 18 000 € | 14 400 € |
| Organisme certificateur | 10 000 € | 10 000 € | 30 000 € | 50 000 € | 40 000 € |
| Surcoût phase test de certification | 44 250 € | 44 250 € | 44 250 € | 132 750 € | 106 200 € |
| Total | 75 583 € | 118 250 € | 115 250 € | 309 083 € | 263 267 € |

Le surcoût reporté dans cette fiche est calculé de la manière suivante :

- (25 élevages X 40 mères X 25 €) + (25 élevages X 7 jours de travail X 110 €)
- (25 000) + (19 250) = 44 250 €

Le même calcul est opéré pour les 2 années suivantes.

Les exploitations bénéficiaires des mesures relevant de cette fiche action ne pourront cumuler les mesures prévues à la fiche action N° 1 sur toute la durée du plan.

La part d'autofinancement à hauteur de 20 % est portée de la façon suivante :

- les techniciens seront mis à disposition des organisations commerciales contre rémunération des prestations. Ces produits couvriront les charges salariales non financées par le plan de relance.
- Le surcoût pour élevages comprend la valorisation du temps passé par les éleveurs. Une partie de cette valorisation constitue l'autofinancement individuel.

Les frais de certification et d'intervention de l'institut de l'élevage seront assumés par l'association sur la base des cotisations perçues.

FICHE ACTION N° 3 : RACE BOVINE CORSE

Contenu :

L'essentiel du travail à réaliser sur les deux prochaines années vise à aboutir à la définition d'un schéma de sélection. Pour ce faire, un travail d'animation doit être effectué auprès d'un groupe d'éleveurs - sélectionneurs. Il aboutira à :

- La définition d'un programme d'actions techniques (plan de gestion génétique validé par les éleveurs).
- La constitution d'un réseau d'éleveurs qui servira de support à la démarche. Ce réseau comprendra 3 éleveurs par bassin de production engagés dans un protocole technique « éleveurs - sélectionneurs ». Le choix d'une représentation par microrégion répond à la nécessité de maintenir la diversité génétique existante en s'appuyant sur le plus grand nombre de familles et de types régionaux.
- L'élaboration du standard de la race (cahier des charges).
- La mise en place et l'animation d'une commission d'agrément constituée d'éleveurs et de techniciens, chargée de l'agrément des animaux par confrontation au standard.
- L'animation du réseau des éleveurs - sélectionneurs qui s'engagent dans cette démarche en suivant le cahier des charges relatif au standard de la race. Ils supportent des contraintes techniques supplémentaires à celles de la conduite habituelle d'un troupeau. (La tenue d'un registre des animaux « intéressants » au sein de chaque troupeau ; la réalisation de l'état civil des animaux (enregistrement des naissances et filiation) ; surveillance des saillies ; adaptation de l'alimentation ; etc.).
- L'animation et la promotion de la race auprès des éleveurs insulaires.

Dès lors que ces actions préalables auront été réalisées, il pourra être envisagé un plan d'accouplements raisonnés, des suivis de croissance en exploitation et/ou en centre de finition ainsi que la mise en place de pépinières de génisses destinées au renouvellement du cheptel.

Les objectifs poursuivis en termes quantitatifs concernent la constitution et l'animation d'un réseau d'une quarantaine d'éleveurs - sélectionneurs sur les trois prochaines années.

L'opérateur désigné pour la mise en œuvre de cette action est le comité technique de la filière bovine dont un référent spécialisé co-animera la démarche en partenariat avec l'animateur Corsica Vaccaghji.

Le suivi de l'action sera effectué par la commission agrément de la race corse sur présentation de rapports de Corsica Vaccaghji.

Financement :

| Actions | 2006 (20 élevages) | 2007 (30 élevages) | 2008 (40 élevages) | Coût total sur trois ans | Subvention 80 % |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|---|----------------------------|
| *Surcoût lié à l'élevage race bovine corse | 100 000 € | 160 000 € | 212 000 € | 472 000 € | 377 600 € |
| Technicien spécialisé | 18 333 € | 55 000 € | 55 000 € | 128 333 € | 102 666 € |
| Surcoût sanitaire (70 %) | 20 000 € | 10 000 € | 10 000 € | 40 000 € | 28 000 € |
| Total | 138 333 € | 225 000 € | 277 000 € | 640 333 € | 508 266 € |

*Le surcoût reporté dans cette fiche est calculé de la manière suivante :

- (20 élevages X 28 mères X 150 €) + (20 élevages X 7 jours de travail X 110 €)

Les mesures prévues dans cette fiche action ne peuvent être cumulées à celles de la fiche action N° 1 et N° 2 sur toute la durée du plan.

Les 20 % d'autofinancement lié à la mobilisation du technicien seront assumés par les éleveurs ainsi que le surcoût sanitaire à hauteur de 30 %. En ce qui concerne le surcoût « élevage », la valorisation du temps passé constitue la part d'autofinancement.

4. 2 Renforcer les bases productives des exploitations

Objectifs :

- Pérenniser les exploitations à court et long terme
- Relancer l'élevage bovin de montagne
- Renouveler les troupeaux
- Maîtriser les risques sanitaires et la sécurité des personnes.

Les exploitations bovines corses ont fortement souffert de l'embargo sanitaire imposé suite à l'épidémie de fièvre catarrhale ovine qui a participé à un déséquilibre de la structure des troupeaux. Elles font face à des coûts de production très supérieurs à ceux d'autres régions d'élevage concurrentes (du coût d'alimentation au coût d'abattage ou de découpe des carcasses).

Afin de leur permettre la réalisation correcte d'un renouvellement de leurs troupeaux, il convient de compenser totalement le manque à gagner engendré par la barrière sanitaire depuis bientôt 4 ans. Aujourd'hui le troupeau à éliminer représente environ 15 000 bêtes.

Sur les 6 prochains mois, les services de l'Etat, ceux de l'ODARC et les représentants de la filière, mèneront une réflexion commune visant à aboutir à la mise en œuvre d'une solution permettant l'élimination de ce cheptel vieillissant. Cette solution pourrait prendre la forme d'une indemnisation des vaches de réforme à hauteur de 200 € par animal. Cette indemnisation serait pour moitié, prise en charge sur des crédits Etat et pour l'autre par la CTC. D'autres voies d'apurement peuvent être envisagées : levée partielle de l'embargo, ou encore systèmes locaux de valorisation pour ce type de produit. Cette problématique, qui pénalise fortement la productivité des exploitations, n'entre pas dans le cadre des mesures à financer via le plan de relance, mais constitue un préalable à sa mise en œuvre qu'il convient de régler rapidement.

Hormis le fait de concourir au rajeunissement des troupeaux et donc à une optimisation de leur productivité, cette mesure participerait également à un apurement de la situation qui dégénère au travers l'existence d'animaux divaguant, situation entamant à la fois la sécurité des personnes mais aussi augmentant les risques sanitaires sur l'ensemble du cheptel.

Ces deux problématiques font par ailleurs l'objet d'une intervention ciblée de la Collectivité Territoriale de Corse. En effet, concernant la divagation des animaux, les services de l'ODARC, sollicités par l'association des maires de Corse-du-Sud, ont lancé une étude de faisabilité pour la création d'une fourrière départementale. Cette étude conduira les collectivités concernées (communes et conseil général) à prendre une décision éclairée dans le traitement de ce fléau que constitue la divagation des animaux. Cette étude sera financée hors plan de relance et ses résultats feront l'objet d'une présentation à l'Assemblée de Corse dans le courant de l'été 2006.

D'autre part, il convient également d'identifier les possibilités de valorisation de la viande d'animaux adultes (y compris celle provenant des vaches de réforme). Les résultats de l'étude de marché ayant démontré le faible positionnement de la filière sur ce produit alors qu'il constitue plus de 60 % du marché insulaire, il semble opportun de valoriser au mieux ce qui aujourd'hui est considéré comme un « sous-produit » par nos éleveurs.

C'est pourquoi, deux études seront réalisées en 2006 :

- L'une portant sur la viabilité économique d'une activité de finition des animaux de réforme. Cette étude sera portée par l'ODARC.

- L'autre portant sur l'implantation d'un ou de plusieurs ateliers de découpe régionaux. Celle-ci sera financée au sein du plan de relance, sur les lignes dédiées aux actions transversales portées par le Syndicat Mixte de l'Abattage Corse (SMAC).

Enfin, **la gestion sanitaire des troupeaux** fait l'objet d'une action spécifique inscrite au plan de relance de la filière bovine.

Il s'agit d'accompagner financièrement les exploitants dans la mise en œuvre de mesures sanitaires sur le long terme sur la base de diagnostics complets. Les exploitations s'engageant à suivre la démarche qualité de la filière auront accès à ces aides qui seront adaptées à des objectifs différents par système d'élevage.

Ainsi, un programme sanitaire important (Fiche action N° 4), associé à la mise en place de la Charte des Bonnes Pratiques, permettra de renforcer la maîtrise sanitaire des exploitations et de limiter des pertes économiques qui passaient jusqu'à présent inaperçues.

Ce programme conforte aussi la stratégie de mise en marché des produits visant à « être en mesure de garantir la maîtrise sanitaire des produits commercialisés ». Dans un contexte où les crises successives sur les produits carnés renforcent la méfiance des consommateurs et nécessitent des moyens de réassurance, c'est aussi en ce sens que la Charte des Bonnes Pratiques a été initiée et sera plus largement déployée afin d'offrir un cadre de travail aux exploitations, ainsi qu'une possibilité de communication auprès des consommateurs pour renforcer l'image positive de l'élevage en Corse.

Pour compléter l'action sanitaire au sein des exploitations, des mesures particulières doivent permettre de renforcer les exploitations corses disposant d'une **génétique pure en race à viande** afin qu'elles s'inscrivent à des Herd book nationaux.

Elles offriront ainsi une qualité reconnue de reproducteurs pour d'autres exploitations qui trouveront à proximité des animaux déjà acclimatés, en économisant le coût du transport et sans risquer d'introduire en Corse de nouveaux problèmes sanitaires. D'autre part, la reconnaissance et la diffusion des savoir-faire génétiques constitueront une élévation notable des capacités techniques et du caractère innovant de certains ateliers de production. Avec ce renforcement des échanges entre exploitations, les éleveurs - sélectionneurs corses accéderont à une meilleure valorisation de leur génétique (Fiche action N° 5).

Par ailleurs, les professionnels de la filière bovine ont identifié des pistes d'actions inter filières.

Même si elles ne sont pas inscrites au plan de relance filière bovine, elles seraient nécessaires et renforceraient les orientations stratégiques de la filière. Elles sont d'ordre transversales car elles engagent l'intérêt d'autres filières animales et devront faire l'objet d'une prise en compte de façon concertée.

En effet, parallèlement aux actions dédiées à l'amélioration de la productivité des exploitations (renouvellement, gestion sanitaire, sécurisation et valorisation de la génétique), il convient de s'intéresser à la maîtrise des coûts de production.

Elle fera l'objet d'une étude globale centrée sur les différents types d'exploitation.

Elle devra déboucher sur des pistes d'économie, en particulier par la constitution d'outils collectifs dont la faisabilité sera étudiée.

Plusieurs pistes de réflexion ont d'ores et déjà été ciblées : étude de faisabilité sur une fabrique d'aliments, appui à l'autonomie fourragère des exploitations, appui aux producteurs de fourrage, aides à la remise en valeur des estives, etc.

Planning de réalisation de l'axe stratégique :

« Renforcer les bases productives des exploitations »

| ACTIONS | DATE DE REALISATION | INDICATEURS |
|---------------|------------------------|---|
| 4 - SANITAIRE | Début : juillet 2006 | Adhésion GDS de l'ensemble des bénéficiaires |
| 5 - GENETIQUE | Début : septembre 2006 | Inscrire 10 élevages en 2006, 15 en 2007 et 15 en 2008 au herd book |

FICHE ACTION N° 4 : PROGRAMME SANITAIRE

Contenu :

Cette action a été définie en collaboration avec la FRGDSB20. Elle est actuellement proposée sur les budgets de la FRGDSB20 auprès de 15 élevages. L'objectif est d'étendre le nombre d'éleveurs pouvant bénéficier de ce plan d'action sanitaire.

Il se décline au travers les différentes opérations suivantes :

- Réalisation d'un bilan sanitaire : visite d'élevage réalisée par un vétérinaire
- Identification d'éventuels problèmes sanitaires et de leurs répercussions économiques
- Formulation de recommandations : analyses, traitements, animaux à réformer, effets attendus, et étapes d'évaluation
- Mise en œuvre des recommandations : appui technique assuré par les GDS
- Suivi des effets attendus : mesure des indicateurs avec le GDS et visite de suivi réalisé par le vétérinaire
- Bilan programmé sur deux années

Une partie de l'audit d'élevage sera ciblée sur la maîtrise du parasitisme afin d'apporter un appui technique pour maîtriser le parasitisme et de rendre l'éleveur autonome sur la gestion du parasitisme (réalisation de coprologies aux périodes clés, administration d'un traitement antiparasitaire à ces animaux).

Cette action permettra ainsi d'identifier les problèmes sanitaires d'un élevage et d'y apporter des solutions, mais aussi d'améliorer le revenu de l'éleveur et enfin de disposer de données épidémiologiques, pour les centraliser et les analyser.

.Cette mesure s'inscrit dans les bases du plan de relance : développement durable autour de la qualité.

Ses actions sont conditionnées à l'engagement d'adhérer à la démarche qualité ainsi qu'au GDS. Pour continuer à en bénéficier à partir de la deuxième année, l'adhésion devra être effective (Charte, VBF-Régional et production sous cahier des charges).

La mise en œuvre de cette action sera assurée par l'association Corsica Vaccaghji, en collaboration avec la FRGDSB20 - Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire du Bétail - qui travaillera avec les vétérinaires sanitaires dans un cadre défini par convention.

Le programme de gestion se déroule sur 2 ans auprès de chaque élevage. Il est conditionné à un engagement de l'éleveur qui doit :

- Mettre en œuvre les conseils du vétérinaire
- Respecter la réglementation en vigueur

Financement :

| Actions | 2006 (30 élevages) | 2007 (140 élevages) | 2008 (140 élevages) | Coût total sur trois ans | Subvention 80 % |
|--------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|---|----------------------------|
| Vétérinaire | 6 000 € | 39 200 € | 28 140 € | 73 340 € | 58 672 € |
| Traitement (50 %) | 9 000 € | 58 800 € | 42 000 € | 109 800 € | 54 900 € |
| Analyses | 10 620 € | 69 440 € | 49 560 € | 129 620 € | 103 696 € |
| Visites des techniciens GDS | 4 800 € | 27 720 € | 11 200 € | 43 720 € | 34 976 € |
| Total | 30 420 € | 195 160 € | 130 900 € | 356 480 € | 252 244 € |

L'intégralité de l'autofinancement (20 % et 50 %) est assumée par l'éleveur sur la base de la facture émise pour les différentes prestations.

FICHE ACTION N° 5 : VALORISATION GENETIQUE

CONTENU :

Pour les races à viande, il s'agit d'aider les exploitations qui disposent de structures d'élevage nécessaires à se spécialiser dans la production d'animaux de génétique pure agréée par les Herd Book respectifs.

Il existe en effet une demande de « taureaux de race » pour obtenir en plaine et coteau des veaux bien conformés. Or l'éloignement des producteurs de génétique nuit aux éleveurs :

- les animaux sont plus chers à cause du transport (10 - 15 %)
- ces mouvements d'animaux vivants posent un problème sanitaire
- ces animaux importés, qui ont subi un voyage stressant et ont grandi dans des zones plus fraîches, montrent souvent de grosses difficultés d'adaptation
- l'éloignement de l'éleveur rend le choix des animaux difficiles, et les achats se font souvent sans que l'éleveur corse ne voie l'animal qu'il achète, dans une confiance pas toujours justifiée

Cette action vise à aider la structuration des élevages multiplicateurs à travers deux mesures :

- Aide aux éleveurs multiplicateurs pour acquérir une meilleure génétique en fonction des attentes des éleveurs corses définies par un règlement technique.
- Accompagnement et aide pour faire inscrire leurs premiers produits dans l'Herd Book (indemnisation du travail d'enregistrements de saillies, prise en charge de l'adhésion à l'UPRA, prise en charge de la venue des techniciens de l'UPRA).

Préalable : l'éleveur doit s'engager pour un investissement sur 3 ans, être suffisamment équipé ou réaliser un programme d'équipement avant de bénéficier des aides sur les animaux. Il s'engage aussi à garder les animaux subventionnés au moins 4 ans sur l'exploitation.

Les exploitations, pour s'équiper de matériel indispensable à la manipulation des futurs reproducteurs (parcs, couloirs, cages, matériels de transports adaptés à des animaux plus lourds et puissants, bascules) bénéficieront d'un soutien financier dans le cadre général des lignes contractuelles dédiées aux projets de développement et de modernisation suivant une procédure simplifiée en fonction des montants investis.

Financement :

| Actions | 2006 (10 élevages) | 2007 (15 élevages) | 2008 (15 élevages) | Coût total sur trois ans | Subvention |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|---|--------------------|
| Frais d'inscription Herd Book | 10 000 € | 15 000 € | 15 000 € | 40 000 € | 32 000 € (80 %) |
| Surcoût lié à l'acquisition génétique | 10 700 € | 16 050 € | 16 050 € | 42 800 € | 34 240 € |
| Total | 20 700 € | 31 050 € | 31 050 € | 82 800 € | 66 240 € |

Le mode de calcul des aides attribuées est le suivant :

- 10 élevages X 3 animaux X 100 € + 10 élevages X 7 jours X 110 €

Les éleveurs intégrant cette action prendront en charge les frais d'inscription à concurrence de 20 %. En ce qui concerne le surcoût, la valorisation du temps passé constitue leur part d'autofinancement.

4. 3 Promouvoir la production insulaire

Préalable : La viande bovine corse ne fait l'objet d'aucun signe distinctif quant à sa provenance. En effet, conformément à la réglementation qui n'oblige plus l'indication précise sur l'origine des produits, la viande issue des élevages insulaires se confond au niveau commercial avec celles en provenance de l'extérieur.

Afin de ne pas tromper le consommateur final, mais également de protéger à minima l'origine de nos produits, il convient de mettre en œuvre un système de communication de type « **viande issue d'un veau né, élevé, abattu et transformé en Corse** ».

Il permettra ainsi une meilleure information auprès du consommateur. Ce préalable ne mobilise pas de fonds dans le cadre de ce plan de relance (hormis dans la fiche action promotion). Il concerne l'ensemble des éleveurs insulaires, et, à ce titre, participe à l'élévation générale des opportunités commerciales de la filière.

Objectifs :

- Informer les consommateurs sur la provenance de la viande bovine commercialisée
- Communiquer sur les qualités de la viande commercialisée sous la marque régionale
- Informer et vendre auprès de l'aval (acheteurs) et de l'amont (consommateurs)
- Faire progresser la notoriété et les volumes d'affaires des produits relevant de la marque régionale.
- Engager des contrats de partenariat de marque.

Développer la mise en marché des produits c'est aussi **promouvoir la production, l'élevage et les produits issus des exploitations insulaires.**

Cette promotion doit, elle aussi, s'inscrire dans le temps, se structurer et s'organiser. Elle doit s'appuyer sur la démarche de différenciation de la production entreprise par le biais de la Marque Collective et de la certification.

La promotion des valeurs « qualité » et « identité » permettra de positionner le produit viande corse auprès des consommateurs. L'enquête consommateur réalisée au cours de l'étude sur la viande bovine donne quelques informations notables sur la perception actuelle de la clientèle :

- il existe bien une **spécificité reconnue** de la viande bovine corse. Toutefois, sa définition se clive en deux tendances avec des perceptions du produit qui vont de modérées à très prononcées. Cette situation révèle l'existence d'une certaine hétérogénéité des produits qui sont distribués et se retrouve également dans la perception du produit auprès des consommateurs.
- **86 % des consommateurs** se disent en général **satisfaits et très satisfaits** de la viande bovine corse qu'ils consomment.

- **l'irrégularité de l'approvisionnement des magasins et de la qualité de la viande corse est un facteur limitant** la satisfaction des consommateurs et refreine certainement leur acte d'achat.
- Le critère d'origine semble être déterminant comme critère d'achat de la viande pour 73 % des consommateurs et **l'origine corse est un critère d'achat** qui se révèle être **un des plus important** (65 %).
- **L'absence d'identification formelle de la viande bovine corse peut être un facteur limitant à l'achat de la viande bovine corse.**

La viande bovine corse se révèle donc typique et particulière et c'est bien pour cela que 93 % des consommateurs estiment qu'il serait intéressant à très intéressant de mettre en place une certification qualité de cette viande.

Cette enquête confirme les orientations stratégiques initiées par la filière bovine.

La stratégie marketing à mettre en œuvre pour faire connaître et reconnaître la qualité et l'origine de la viande corse doit faire l'objet d'une approche professionnelle.

C'est pourquoi, un travail de réflexion sur une stratégie marketing sera réalisé afin de mieux cibler les axes de promotion à développer. Elle devra aboutir à une amélioration de la part de marché des productions insulaires (fiche action N° 6).

Cependant, un certain nombre d'actions promotionnelles, en particulier, celles s'appuyant sur la marque régionale pourront être rapidement engagées.

Planning de réalisation de l'axe stratégique :

« Promouvoir la production insulaire »

| ACTIONS | DATE DE REALISATION | INDICATEURS |
|--|--|---|
| 7 - PROMOTION Etude marketing Actions promotions | Lancement en janvier 2007 Début : juillet 2006 | Rapport Compte rendu évènements (évolution des ventes) |

FICHE ACTION N° 6 : PROMOTION

Contenu :

Cette action se développe en deux mesures complémentaires :

- Une **étude marketing** qui aura pour objectif de définir une stratégie commerciale performante s'appuyant sur les démarches qualité et identité de la filière. Elle aboutira à la conception des supports de communication, des méthodes de promotion et l'adaptation de ceux-ci en fonction des différents distributeurs sur le marché.
- Un programme **d'actions de promotion classiques** qui, par le passé, ont démontré leur pertinence. Il propose aux éleveurs d'être présents sur les sites de commercialisation afin de présenter leurs productions à la dégustation. Ce programme comprend également en PLV, un soutien à l'étiquetage identifiant l'origine « viande issue d'un veau né et élevé en corse ».

Le cahier des charges de l'étude marketing doit être rédigé avant lancement d'un appel à candidature courant du dernier trimestre 2006.

Le programme de promotion sera mis à jour dès lors que l'étude marketing aura livré ses résultats.

La mise en œuvre de cette action est assurée par l'association Corsica Vaccaghji qui sera accompagné des conseils d'une structure spécialisée (cabinet qui réalisera l'étude marketing).

Financement :

| actions | 2006 | 2007 | 2008 | Coût total sur trois ans | Subvention 50 % |
|-----------------------------------|-----------------|------------------|-----------------|--------------------------|------------------|
| Etude marketing et conception | | 40 000 € | | 40 000 € | 40 000 € (100 %) |
| PLV, dégustations | 10 000 € | 30 000 € | 10 000 € | 50 000 € | 25 000 € (50 %) |
| Animation restauration collective | 14 000 € | 34 000 € | 34 000 € | 82 000 € | 65 600 € (80 %) |
| Total | 24 000 € | 104 000 € | 44 000 € | 172 000 € | 130 000 € |

La part d'autofinancement concernant les sous actions dégustations et animation restauration est constituée des apports en nature (viande apportée par les éleveurs) ainsi que de la valorisation du temps passé par les adhérents de l'association. Une participation aux frais de PLV sera demandée aux GMS.

BUDGET GLOBAL PLAN DE RELANCE FILIERE BOVINE

| | Actions | % sub | Coût 2006 | Coût 2007 | Coût 2008 | Sub 2006 | Sub 2007 | Sub 2008 | Total Sub |
|--------------|--|-------|------------------|--------------------|--------------------|------------------|------------------|--------------------|--------------------|
| ACTION 1 | Recrutement de 2 techniciens | 80 % | 36 666 € | 110 000 € | 110 000 € | 29 333 € | 88 000 € | 88 000 € | 205 333 € |
| | Contrôle organisme certificat. | 80 % | 20 000 € | 20 000 € | 30 000 € | 16 000 € | 16 000 € | 24 000 € | 56 000 € |
| | Matériel documentaire | 80 % | 5 000 € | 5 000 € | 5 000 € | 4 000 € | 4 000 € | 4 000 € | 12 000 € |
| | Surcoût pour 55 élevages* | 80 % | 116 000 € | 335 500 € | 555 000 € | 92 800 € | 268 400 € | 444 000 € | 805 200 € |
| | | | | | | | | | |
| ACTION 2 | Technicien | 80 % | 18 333 € | 55 000 € | 55 000 € | 14 667 € | 44 000 € | 44 000 € | 102 667 € |
| | Interventions de l'Institut de l'élevage | 80 % | 3 000 € | 9 000 € | 6 000 € | 2 400 € | 7 200 € | 4 800 € | 14 400 € |
| | Organisme certificateur | 80 % | 10 000 € | 10 000 € | 30 000 € | 8 000 € | 8 000 € | 24 000 € | 40 000 € |
| | Surcoût phase test de certification | 80 % | 44 250 € | 44 250 € | 44 250 € | 35 400 € | 35 400 € | 35 400 € | 106 200 € |
| ACTION 3 | *Surcoût lié à l'élevage race bovine corse | 80 % | 100 000 € | 160 000 € | 212 000 € | 80 000 € | 128 000 € | 169 600 € | 377 600 € |
| | Technicien spécialisé | 80 % | 18 333 € | 55 000 € | 55 000 € | 14 667 € | 44 000 € | 44 000 € | 102 666 € |
| | Surcoût sanitaire | 70 % | 20 000 € | 10 000 € | 10 000 € | 14 000 € | 7 000 € | 7 000 € | 28 000 € |
| ACTION 4 | Vétérinaire | 80 % | 6 000 € | 39 200 € | 28 140 € | 4 800 € | 31 360 € | 22 512 € | 58 672 € |
| | Traitement | 50 % | 9 000 € | 58 800 € | 42 000 € | 4 500 € | 29 400 € | 21 000 € | 54 900 € |
| | Analyses | 80 % | 10 620 € | 69 440 € | 49 560 € | 8 496 € | 55 552 € | 39 648 € | 103 696 € |
| | Visites des techniciens GDS | 80 % | 4 800 € | 27 720 € | 11 200 € | 3 840 € | 22 176 € | 8 960 € | 34 976 € |
| ACTION 5 | Frais d'inscription Herd Book | 80 % | 10 000 € | 15 000 € | 15 000 € | 8 000 € | 12 000 € | 12 000 € | 32 000 € |
| | Surcoût génétique | 80 % | 10 700 € | 16 050 € | 16 050 € | 8 560 € | 12 840 € | 12 840 € | 34 240 € |
| ACTION 6 | Etude marketing et conception | 100 % | | 40 000 € | | | 40 000 € | | 40 000 € |
| | PLV, dégustations | 50 % | 10 000 € | 30 000 € | 10 000 € | 5 000 € | 15 000 € | 5 000 € | 25 000 € |
| | Animation restauration collective | 80 % | 14 000 € | 34 000 € | 34 000 € | 11 200 € | 27 200 € | 27 200 € | 65 600 € |
| TOTAL | | | 466 702 € | 1 143 960 € | 1 318 200 € | 365 662 € | 895 528 € | 1 037 960 € | 2 299 150 € |
| | Dont PART CTC | | - | 40 000 € | 700 000 € | - | 40 000 € | 560 000 € | 600 000 € |

ANNEXE 1

Le soutien communautaire à la filière bovine :

Les dépenses de l'Union européenne en faveur de l'agriculture constituent depuis plusieurs décennies l'un des sujets centraux des débats budgétaires entre les États membres. Leur forte progression au cours des années 70 et 80, dans un contexte de volonté politique de consacrer plus de moyens financiers aux actions structurelles, surtout après les élargissements de l'Union à la Grèce, l'Espagne et le Portugal, n'a pu être maîtrisée qu'à l'issue de la mise en oeuvre de la réforme de la PAC de 1992.

Cette dernière s'est traduite par un changement important du mode de soutien des produits agricoles, en particuliers pour ceux issus de la filière viande bovine, puisqu'une partie très substantielle des aides auparavant attribuées sous forme de restitutions à l'exportation a été remplacée par des subventions directement versées aux exploitations agricoles.

Depuis cette réforme, il existe, un grand nombre d'aides en faveur du secteur bovin : prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA), prime spéciale aux bovins mâles (PSBM), paiements compensatoires versés au titre des surfaces en maïs fourrage, prime à l'herbe et indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN)...

Ces primes versées à l'hectare ou à la tête de bétail, sont étroitement corrélées à la taille de l'exploitation et/ou à celle du cheptel. Par conséquent la diversité des structures entraîne une grande disparité du montant des subventions perçues par exploitation.

A partir de la campagne 1993-1994 débute le changement de soutien à l'agriculture instauré par la réforme, avec une revalorisation progressive, sur trois ans, des primes bovines, compensant la baisse des prix d'intervention. En outre, l'Union européenne crée, dans le cadre de la réforme de la politique agricole, des primes complémentaires : il s'agit surtout du complément « extensification » qui s'ajoute à la PMTVA et à la PSBM, de manière à encourager une production plus respectueuse de l'environnement.

Ce mouvement a été prolongé par les mesures adoptées dans Agenda 2000, qui a en outre renforcé les moyens de la politique de développement rural (deuxième pilier de la PAC), afin de mieux répondre aux attentes de la société, notamment en matière de respect de l'environnement.

Ainsi, en 2001-2002, le soutien à la filière bovine par l'UE progresse sensiblement sous les effets conjugués :

- de l'application des mesures d'Agenda 2000, qui a augmenté et instauré certaines aides directes en compensation d'une baisse des prix institutionnels (revalorisation de la PMTVA et de la PSBM sur 3 ans, création de la prime à l'abattage, revalorisation du complément « extensif », etc.)
- de l'ampleur des moyens européens dégager de manière à pallier les graves difficultés de marché liées à la crise de l'ESB survenue à l'automne 2000.

Sans tenir compte du financement exceptionnel lié à l'ESB, les dépenses communautaires à destination de ce secteur agricole progressent de 21 % en moyenne par an entre 2000 et 2002 (soit 46 % en 2 ans).

Au niveau national :

Depuis 1970, le nombre d'exploitations françaises détenant des bovins ne cesse de diminuer : elles ne sont plus que 236 000 en 2004, soit quatre fois moins qu'en 1970. Le cheptel bovin, en hausse jusqu'en 1974, a amorcé ensuite un lent mouvement de repli, accentué à partir de la mise en place des quotas de production laitière en 1984.

De 1983 à 1992, le cheptel de vaches laitières perd ainsi 35 % de ses effectifs, puis le rythme de la baisse se ralentit. C'est l'inverse pour le cheptel de vaches nourrices, qui augmente de 1,3 million de têtes entre 1983 et 2001, sans compenser toutefois la diminution du troupeau laitier. Après 2001, l'effectif de vaches nourrices amorce un repli, suite aux adaptations liées à Agenda 2000.

La diminution du nombre d'exploitations s'accompagne d'un agrandissement des troupeaux. En 2004, un élevage compte en moyenne 80 bovins, contre 38 en 1983. Les petits élevages disparaissent au profit d'unités plus importantes. Ainsi, en 2004, les troupeaux allaitants de plus de 30 vaches rassemblent 75 % des effectifs de vaches nourrices (contre 36 % en 1983).

On observe ainsi les impacts de la réforme de la PAC de 1992 qui avait pour objectif de contenir la tendance à la hausse de la production de ce secteur au niveau communautaire. Pour cela, elle a notamment favorisé l'orientation vers des systèmes extensifs, introduit des contingents de primes bovines et remplacé partiellement le système des prix garantis aux éleveurs par une revalorisation des aides directes.

ANNEXE 2

La réforme de la PAC de 2003

La réforme de la PAC s'inscrit dans le mouvement actuel de refonte des politiques publiques qui vise à accroître le rôle du marché tout en ciblant mieux les fonctions des pouvoirs publics. Cette réforme se décline en trois volets :

- L'instauration du découplage des aides. L'objectif de soutien du revenu des agriculteurs est maintenu mais en utilisant un instrument ciblé pour l'atteindre : Le paiement découplé .Le découplage correspond à une rupture du lien entre subvention d'une part, et production ou utilisation d'un facteur de production d'autre part. Un droit de paiement unique (DPU) par exploitation, déterminé sur une base historique (2000-2002), est ainsi établie pour remplacer les aides par hectare ou par tête de bétail. Le paiement unique instauré constitue un transfert forfaitaire de revenus sans obligation de production en contrepartie. Il n'est demandé aux agriculteurs que de maintenir leurs terres dans un état agronomique satisfaisant.
- La conditionnalité des aides (dont le paiement unique). L'octroi des aides est subordonné au respect de bonnes pratiques agricoles et environnementales. Pour les percevoir, les agriculteurs doivent se soumettre à 18 directives européennes relatives à l'environnement, la santé publique, la santé des animaux et des végétaux, le bien-être animal et adopter de bonnes conditions agricoles et environnementales codifiées en France au sein de 5 mesures. En cas de non-respect de ces normes, les éleveurs sont pénalisés par une réduction de leurs paiements. Les producteurs de bétail doivent se conformer à ces règles, y compris celles du bien-être des animaux, s'ils veulent bénéficier des paiements directs.
- Le renforcement du second pilier. Il s'agit de consolider la politique de développement rural, doté de moyens financiers accrus et caractérisée par de nouvelles mesures, notamment sur la certification des produits, la mise aux normes des exploitations et l'installation des jeunes agriculteurs. Le financement de ces budgets complémentaires sera en partie assuré par la réduction des paiements directs aux grandes exploitations. Le texte prévoit ainsi une modulation du paiement unique, par une réduction de 5 % des paiements directs à l'horizon de 2007 au-delà d'une franchise de 5 000 €.

La mise en œuvre française de la réforme :

Le texte européen offre une certaine latitude aux Etats membres dans son application. Il donne la possibilité de recoupler une partie des primes. Dans le cadre de l'accord de Luxembourg, la France a opté pour un découplage limité des aides aux exploitations bovines. Elle est suivie dans cette adaptation par 11 autres états européens.

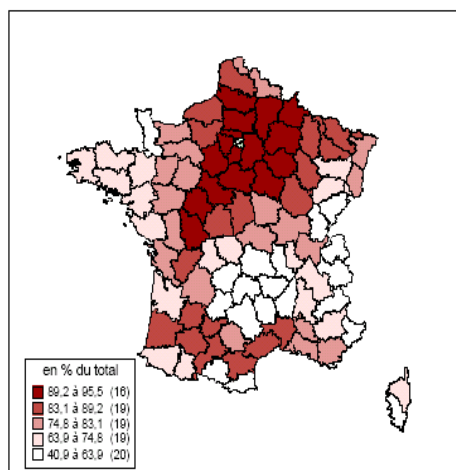
Cette option a pour but de limiter les risques d'abandon de l'activité dans les zones les plus fragiles. Ainsi, la PMTVA (prime à la vache allaitante) et la Prime à l'abattage restent entièrement couplées (liées à la production) et la PAB « gros bovin » est découplée à 60 %.

L'impact de la réforme de la PAC sur les exploitations bovines insulaires

- L'impact de la réforme sur le revenu des exploitants bovins en Corse

Pour approcher les conséquences de la réforme de la PAC sur le revenu des exploitants bovins, il convient dans un premier temps d'identifier le poids respectif des aides du premier et du second pilier dans la constitution de leur revenu.

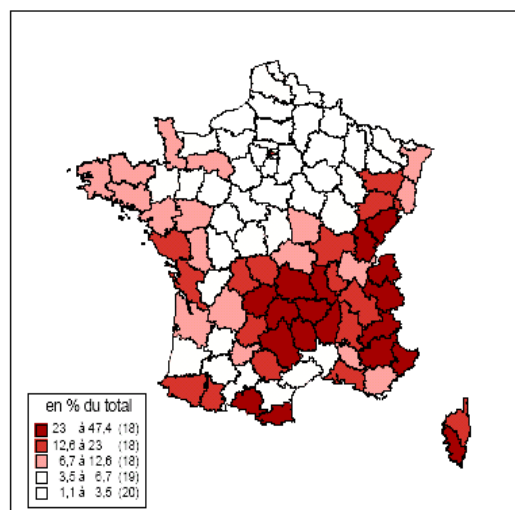
Part des aides du domaine « marchés et revenus agricoles » (premier pilier) dans le total des concours publics à l'agriculture et aux territoires ruraux



dont la Haute-Corse et la Corse-du-Sud.

Les aides agri-environnementales sont passées de 6,5 % du total en 1991 à 10,5 % en 2003. Si elles représentent **moins de 4 % du total des soutiens dans les zones de grandes cultures**, leur part dépasse **25 % dans les départements de montagne**. Ce constat est particulièrement vrai pour la région Corse. Les aides du second pilier sont plus favorables aux exploitations situées non seulement en zone de montagne mais de manière plus large dans tout le sud de la France : l'Auvergne arrive en tête avec un peu plus de 5 600 € par exploitation (par rapport à une moyenne nationale de 1 630 €), suivie par le Limousin, la Franche-Comté, la Corse et les régions Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes

Part des aides agri-environnementales dans le total des concours publics à l'agriculture et aux territoires ruraux.



Les mesures qui concentrent 60 % des paiements des aides du 2^{ème} pilier de la PAC sont :

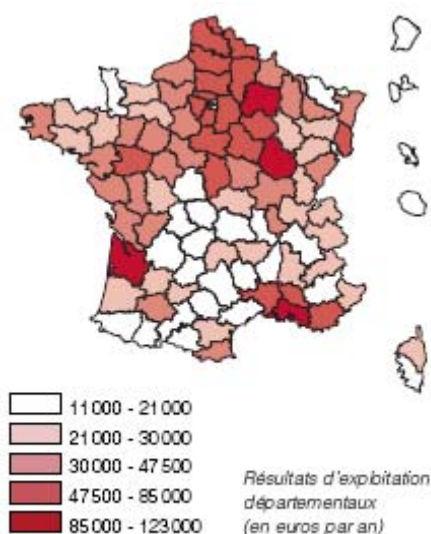
- L'ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel) : Créé en 1972 sous le nom d'Indemnité Spéciale Montagne (surnommée prime à la vache tondeuse), ce dispositif est adopté au niveau européen par une directive de 1975 et

élargi aux zones défavorisées. Aujourd'hui, l'I.C.H.N. est étendue à certaines productions végétales des zones de montagnes sèches, et les I.C.H.N. animales sont désormais accordées par hectare et non plus en fonction d'effectifs d'animaux. Le montant de la prime varie en fonction du zonage : zone défavorisée simple, piémont, piémont laitier, montagne et haute montagne. **En Corse, cette prime constitue jusqu'à 70 % du revenu net d'un éleveur bovin. Elle représente une valeur globale annuelle de 9 Millions d'euros/an dédiés à cette filière.** Pour comprendre le poids de cette mesure dans la constitution des revenus des exploitations, on peut mesurer le rapport qui existe entre le revenu agricole des bénéficiaires de l'ICHN avec et sans aides et celui des exploitants non bénéficiaires :

| | 1998 | 2000 |
|--|-------|-------|
| Aide moyenne par bénéficiaire | 3 200 | 4 010 |
| Part des ICHN dans le revenu | 23 % | 25 % |
| Revenu agricole des bénéficiaires d'ICHN situés en zone de montagne/revenu agricole des exploitants situés en zone non défavorisée | 56 % | 72 % |
| Idem en déduisant les ICHN | 44 % | 54 % |

Source : RICA France 2000.

L'ICHN joue un rôle significatif dans l'établissement du revenu des bénéficiaires de cette prime. Elle réduit l'écart de revenu entre les bénéficiaires de cette prime et les exploitants en zone de plaine, même si cet écart reste important.



Le revenu moyen des exploitants bovins en Corse est évalué à 19 600 €. En 2005, le résultat moyen en élevage de bovins à viande progresse d'environ 1 % alors que l'évolution générale des revenus agricoles présente une tendance négative. Néanmoins, si les exploitations d'élevage ont vu leur résultat augmenter, ce sont toujours celles qui dégagent le résultat le plus faible par rapport aux autres spéculations. On observe de fortes disparités du niveau de revenu d'un département à l'autre en fonction des OTEX mais aussi de la configuration géographique du territoire. Ainsi, en Corse, le résultat moyen par exploitation ne subit pratiquement aucune influence des aides du premier pilier. Par contre, il existe une certaine

homogénéité des revenus à un niveau assez bas malgré des aides du second pilier parfois importantes.

Les aides du second pilier y atteignent un montant par exploitation bien supérieur à la moyenne nationale (2 980 €), représentant 30 % du revenu net de l'éleveur.

Dans une perspective de revalorisation des aides du 2^{ème} pilier au détriment de celles du 1^{er}, les exploitations bovines corses auraient du bénéficier d'un effet positif sur le niveau de leur revenu. Cependant, la période de référence historique (2000-2002) basée sur des estimations de production dessert cette filière dans le calcul de ses DPU. En effet, durant cette période, les infrastructures collectives locales (abattoirs) n'étant pas opérationnelles, les exploitations bovines n'ont pu écouler un

niveau de production conforme à leurs performances passées. Ceci aura un impact direct dans le calcul des DPU et donc sur le niveau des primes qui leur sera attribué au moment du découplage total des aides.

- L'impact de la réforme sur la production et sur les systèmes de production de viande bovine insulaire

En ce qui concerne les aides du 1^{er} pilier, la PMTVA devrait également évoluer. Les conditions de paiement de cette prime seront fixées sur la base d'une pesée fiscale des veaux nés. De ce fait, seules les vaches qui auront réellement mis bas donneront lieu à la perception de cette prime. Jusqu'alors, la prime était perçue dès lors qu'un vêlage intervenait sur une période de 7 ans. Cette nouvelle adaptation réglementaire devrait aboutir en octobre 2006 et toucher bon nombre d'éleveurs dont les troupeaux sont peu productifs (vieillesse du cheptel ou encore mauvaise maîtrise des vêlages). Compte tenu de l'importance de cette prime dans le maintien des troupeaux, il devrait se produire une nette diminution des cheptels issus d'exploitation dont l'activité « élevage bovin » est secondaire. D'autre part, le système de finition et de commercialisation actuellement mis en œuvre (achat de veaux par des maquignons pour l'engraissement) devrait également être perturbé par cette évolution. Le traçage impliqué par la pesée fiscale des veaux orientera les éleveurs vers une plus grande maîtrise de leur production jusqu'à l'abattage.

Contrairement à la PMTVA, la PSBM (Prime Spéciale aux Bovins Mâles) est intégralement attribuée sans condition de production. Or, cette prime constitue également une part non négligeable du revenu actuel des systèmes de production locaux qui élèvent les veaux jusqu'à l'âge limite pour la percevoir. Le fait de garder un animal sur l'exploitation et d'en assumer les charges (alimentaires et sanitaires) ne sera plus nécessaire pour percevoir la PSBM. On peut donc s'attendre à une adaptation des exploitants qui n'auront plus les mêmes comportements de production et apporteront sur le marché des bêtes plus jeunes, moins lourdes et dont le revenu lié à la production risque de chuter.

ANNEXE 3

Rapport d'activité de l'association CORSICA VACCAGHJI

- **Elimination des vaches de réforme :**

Comme suite à l'épidémie de fièvre catarrhale ovine, les exploitants bovins insulaires n'ont plus été autorisés à transporter des animaux vifs en vue de leur abattage et de leur commercialisation sur le continent. Cette barrière sanitaire associée à une défaillance des infrastructures d'abattage régionales a participé à un accroissement du troupeau vieillissant au sein des exploitations insulaires. Le cheptel doit naturellement être renouveler à hauteur de 15 % chaque année. Les animaux trop âgés (vaches de réforme) qui n'ont pu être éliminés durant cette période, sont restés sur les exploitations, constituant une charge improductive pour les éleveurs. Les services de l'Etat à la demande de l'association Corsica Vaccaghji ont mis en place une opération de retrait visant à compenser le manque à gagner des éleveurs. Cette opération n'a pas rencontré un vif succès du fait de la conjonction de plusieurs événements entamant son bon déroulement : démarrage tardif de la mesure, organisation perturbée par les grèves SNCM, problèmes climatiques pour le transport sur la fin de l'année 2005. In fine, cette opération n'a permis d'éliminer que 500 bêtes alors que le besoin de retrait concernait au moins 6 000 têtes.

Animation de l'action collective :

- **Certification :**

L'association Corsica Vaccaghji a constitué un comité technique en charge des travaux relatifs à la certification. Les résultats obtenus sont les suivants :

- Définition des trois cahiers des charges qui retracent les caractéristiques des produits concernés par la démarche CCP. Ces cahiers des charges ont retenus l'adhésion de l'ensemble de la profession.
- Formation de 6 techniciens qui réaliseront les diagnostics « Charte des Bonnes Pratiques » et qui accompagneront la démarche de certification auprès des exploitants
- Obtention de l'agrément « label et Charte des Bonnes Pratiques » pour les fournisseurs d'aliments
- Rédaction d'une procédure d'accompagnement et de suivi de la démarche.

Sur les derniers 18 mois, les travaux préparatoires ont été finalisés, ils ont fortement mobilisés les acteurs lors de réunions de concertation visant à obtenir l'adhésion de la profession. L'association doit désormais s'engager dans la mise en œuvre opérationnelle des cahiers des charges selon un planning et une méthode aujourd'hui définis.

- **Opération de promotion :**

L'association a pu mener deux types d'action sur les 2 dernières années. La première à destination des GMS a permis de réaliser une opération de promotion du veau corse auprès de 12 hypermarchés de la région PACA.

La seconde visait le marché de la restauration collective et en particulier auprès des établissements scolaires : foire de Francardo, cantines desservies par un prestataire pour environ 1 000 repas, à Ghisonaccia au sein de la cantine du collège.

- **Suivi de l'étude de marché :**

Dans le cadre du dispositif de soutien aux actions collectives, la Collectivité Territoriale de Corse, l'ODARC et l'ADEC ont rédigé en concertation avec les représentants professionnels agricoles un cahier des charges en vue de réaliser **une étude sur le marché de la viande bovine en Corse**. Son objectif était de conduire « *une définition fine du marché de la viande bovine dans l'île* » et de « *doter la filière d'un véritable outil d'évaluation du marché de façon à tenir à jour et à réactualiser les données conjoncturelles qui caractérisent ce secteur d'activité* ».

Au-delà de ces deux objectifs qui s'inscrivent nécessairement dans la durée, la volonté des pouvoirs politiques territoriaux visait à mieux appréhender la réalité économique de cette filière (flux produits/consommés, circuits de distribution utilisés, segmentation de clientèle et mécanismes de fixation des prix) pour s'assurer que la politique d'accompagnement économique et financière mise en œuvre par l'ODARC et l'exécutif territorial dans le cadre du futur plan de relance de la filière bovine soit en adéquation avec les caractéristiques du marché local et que ses orientations stratégiques offrent réellement des perspectives de développement, tant au niveau des capacités de production des exploitations agricoles qu'au niveau de la valorisation et la promotion des produits commercialisés. Le travail d'étude réalisé par le C.G.E.R. de Corse, la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles et le Centre d'Economie Rurale de Corse s'est organisé autour de 5 axes :

- La structure du marché (typologie des acteurs, liaisons économiques et commerciales entre les différents agents économiques de la filière, types de produits),
 - Les différents types de produits qui constituent le marché de la viande bovine en Corse (quantités, prix, parts de marché),
 - Les caractéristiques des différents acteurs de la filière (quantités, prix, parts de marché),
 - L'analyse du marché (circuits de distribution, saisonnalité des flux et formation des prix),
 - La place de la production Corse sur le marché local.

Les résultats de l'étude sont désormais exploitables. Ils permettent de confirmer certaines problématiques en précisant les leviers qui participent au fonctionnement de ce secteur, en ciblant des tendances fortes en terme de production, de commercialisation et de consommation.

Le second volet de l'étude sera livré en deux temps et permettra d'actualiser les données essentielles à l'analyse de l'activité sur le marché local. Il aboutira à la construction d'un outil de recueil de données qui servira de base à une restitution d'information dirigée à destination de l'ensemble des acteurs de la filière.